

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
Mme G. SCHILLEBEECKX  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 117I/04 (corr. : A. Duchatel)  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1813/s.366  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Léopold 1er, 9-11. Réaménagement d'un espace commercial de fleuriste en tea-room.

En réponse à votre lettre du 28 février sous référence, réceptionnée le 3 mars 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la régularisation des travaux visant à transformer un commerce consécutivement à son changement d'affectation de fleuriste en tea-room.

Les transformations opérées par les nouveaux occupants des lieux sont conformes aux réglementations en vigueur et ne suscitent aucune remarque particulière de la part de la Commission.

La CRMS souligne néanmoins que le bien en question est situé dans la zone de protection du cimetière de Laeken ainsi que dans une zone reconnue comme Z.I.C.H.E.E.

Dans ce contexte, la qualité des façades et des matériaux qui y sont mis en œuvre est censée être favorisée. L'actuelle porte d'entrée métallique et les panneautages qui rythment le rez-de-chaussée ne contribuent pas à la valorisation du bien. A ce titre, la Commission recommande au demandeur de dégager les façades des différents éléments de bardage qui les encombrant actuellement afin de retrouver les maçonneries de briques et de pierres qui leur sont sous-jacentes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.